

Image not found or type unknown



Reduction d'impôts pour garde d'enfant

Par **Niko411**, le **16/08/2016** à **17:54**

Bonjour. Me voila séparé de la mère de mon enfant depuis 2ans. Aucun jugement n'a etais fait, la garde se fait par arrangements mutuelle. Mon ex a fait appel a une garde d'enfant pour recuperer deposer a l'école etc. Et c'est moi qui paye le salaire de cette garde d'enfant. Puis je bénéficier d'une reduction d'impôts, sachant que le contrat de travail n'est pas a mon nom et aucun jugement prononcé? Merci

Par **Visiteur**, le **14/09/2016** à **14:55**

Bonjour,rnSi vous payez, il est nécessaire que le contrat soit à votre nom pour mentionner une somme déduire une somme de votre revenu (les cases 7).

Par **jos38**, le **14/09/2016** à **18:07**

bonsoir. de plus votre ex doit toucher l'aide de la caf pour faire garder votre enfant et retoucher les frais d'entretien en déduction de ses impôts ou crédit d'impôt. donc soit vous refaites un contrat à votre nom, soit vous ne payez plus